

III- LA CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF IVOIRIEN

1- Principes généraux

Le système éducatif ivoirien est conçu et organisé selon les principes de neutralité, de la gratuité et de l'égalité

*La neutralité est définie par rapport à tout courant de pensée politique, philosophique ou religieux.

*La gratuité est assurée à tous les établissements publics à l'exception notamment des droits d'inscription, de prestation sociale et des charges relatives aux manuels et fournitures scolaires.

*L'égalité impose la non-discrimination entre les usagers de leur race, leur sexe, leur opinion politique, philosophique, religieuse et leur origine sociale, culturelle et géographique.

- Le système d'enseignement ivoirien en tant que service public de l'enseignement est conçu et organisé en vue de permettre l'acquisition des savoir, des savoir-faire et savoir être, des méthodes de travail, la formation de l'esprit critique et développement de la sensibilité et de la curiosité.

Ce système éducation comprend trois degrés d'enseignement :

- Le degré d'enseignement préscolaire et primaire
- Le degré d'enseignement secondaire
- Le degré d'enseignement supérieur

Chaque degré d'enseignement comporte des cycles d'apprentissage ayant des objectifs, des contenus, une organisation pédagogique et des modalités d'évaluations

2- Structuration des degrés d'enseignement et leurs missions

a) L'enseignement préscolaire et primaire

C'est le premier degré de l'enseignement. Il est accessible aux enfants dès l'âge de deux ans et demi. Il comprend le cycle de l'enseignement préscolaire et le cycle de l'enseignement primaire.

- L'enseignement préscolaire a pour missions et finalités :
 - Le développement global et harmonieux de l'enfant en relation avec son environnement au plan intellectuel et moral.
 - La socialisation permettant à l'enfant d'établir les relations avec les autres.
 - La préparation de l'enfant en vue d'aborder le cycle primaire.
- Quant au cycle de l'enseignement primaire il permet :
 - L'intégration de l'enfant dans son environnement social culturel et économique en vue de le préparer à se prendre en charge et à être utile à sa société.
 - La formation morale, civique et culturelle du jeune enfant et la formation pratique en vue de l'intéresser aux métiers divers et au travail manuel.
 - La préparation de l'enfant en vue d'aborder le cycle de l'enseignement secondaire.

Le cycle de l'enseignement primaire est sanctionné par le CEPE (Certificat de l'Enseignement Primaire Élémentaire).

b) L'enseignement secondaire

Il constitue le deuxième degré d'enseignement. Son accès est conditionné par l'admission à un concours.

Il comprend les filières de l'enseignement général et technique et les filières de l'enseignement professionnel

- Les filières de l'enseignement général et technique

L'enseignement secondaire général et technique a pour mission :

- La consolidation et l'approfondissement des acquis du niveau précédent, l'ouverture sur les autres cultures et le développement de l'esprit d'initiative et de créativité.
- L'éducation civique, morale et physique du futur citoyen.
- La spécialisation dans une filière générale, technique afin de permettre à l'élève de poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur.

Ces filières comprennent :

- Un premier cycle d'approfondissement et de formation sanctionné par le Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC).
- Un second cycle de renforcement des connaissances et de spécialisation sanctionné par le Baccalauréat.

L'accès au second cycle est conditionné par une sélection orientation.

- Les filières de l'enseignement professionnel

L'enseignement professionnel a pour mission :

- De donner des qualifications techniques et professionnelles permettant à l'élue d'acquérir et d'exercer un métier.
- de donner à des populations sans emploi des qualifications permettant d'améliorer leur productivité.

Ces missions se traduisent par des actions de formation diplômantes ou qualifiantes initiales ou continues.

c) *L'enseignement supérieur missions et organisation*

Il constitue le troisième degré d'enseignement. Il contribue au processus de développement national par :

- La diffusion d'un savoir constitué et la constitution d'un savoir propre aux conditions socioculturelles, économiques et historiques du pays.
- Le développement de la recherche, support nécessaire aux formations dispensées, à l'élévation du niveau scientifique, culturel, technologique de l'individu et de la nation.
- La formation des compétences et des qualifications qui favorisent le développement économique et qui prennent en compte les besoins actuels et évolution prévisible.

A cet effet, les missions de l'enseignement supérieur sont :

- L'information des élèves et étudiants sur les finalités, les objectifs et l'organisation de l'enseignement supérieur.
- La formation initiale et continue dans les domaines scientifiques culturels et professionnels.

- La recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats.
- La promotion de la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche.

L'enseignement supérieur comporte trois cycles :

- Le premier cycle a la vocation de formation générale et professionnelle. Il doit permettre à l'étudiant d'approfondir et de diversifier ses connaissances dans les disciplines fondamentales, d'acquérir une formation professionnelle et des méthodes de travail. Il est ouvert aux titulaires du BAC ou d'un diplôme équivalent et est sanctionné par le DEUG ou le DUES.
- Le second cycle regroupe de formations générales et professionnelles. Ce cycle est ouvert à tous ceux qui ont satisfait aux conditions de succès exigées au premier cycle. Il est sanctionné par la Licence.
- Le troisième cycle est une formation à la recherche. Il comporte la réalisation individuelle ou collective de travaux scientifiques originaux. Il est sanctionné par le Doctorat et par le DESS (Diplôme d'Etude Supérieur de Spécialité).

3- Le système d'éducation et de formation en Côte d'Ivoire :

Performances

Entre 1963 et 1995 le nombre de classes du primaire est passé de 7325 à 38625 ; dans le secondaire de 587 à 9113. Le nombre d'élèves dans le primaire est passé également de 330551 à 1609925 tandis que dans le secondaire général ce nombre est passé de 20229 à 463910.

Durant cette période, il été mis en place un important dispositif d'enseignement professionnel et technique comprenant 68 structures de formation dont 14 unités mobiles d'un effectif d'environ 15000 élèves.

Cet important dispositif a été consolidé par la loi sur la formation professionnelle continue de 1997, du FDFP et de l'AGEFOP aujourd'hui, il a été également mis en place un dispositif d'enseignement supérieur comprenant trois Universités, quatre grandes écoles publiques dont un Institut National Polytechnique et

trente établissements privés d'enseignement supérieur ayant accueilli en 1995-96, 60000 étudiants.

4- Les objectifs du système éducatif et de formation

a) Les objectifs à long terme

Les nouvelles perspectives de l'éducation dans les années à venir sont fondées sur l'article 1 nouveau de la loi N° 95- 696 du 7 septembre 1995 sur l'enseignement dispose que :

« Le droit à l'éducation est garanti à chaque citoyen afin de lui permettre d'acquérir le savoir, de développer sa personnalité, d'élever sa formation et de s'insérer dans la vie sociale, culturelle et professionnelles et d'exercer sa citoyenneté ».

Par ailleurs, l'article 4 de cette même loi précise que « Le service public de l'enseignement assure le recyclage, le perfectionnement et la formation permanente.

Ces dispositions sont rendues plus explicites dans le PNDEF (Plan National de Développement de l'Education et de la Formation) qui a été élaboré en vue de rendre le système de l'enseignement plus performant à travers trois objectifs majeurs.

- 1) Atteindre le taux de scolarisation universelle (100%)
- 2) Promouvoir l'accès et le maintien des filles dans le système éducatif
- 3) Promouvoir une élite.

La préoccupation globale mentionnée en ce qui concerne l'éducation est aussi valable pour la formation et en particulier la formation professionnelle. Toutefois certaines préoccupations spécifiques à cette formation professionnelle existent à savoir :

- L'adéquation entre formation et besoins du pays
- La réduction des coûts de formation
- La maîtrise et l'adaptation des technologies moderne
- La promotion et le développement de la formation professionnelle continue.
- L'amélioration des capacités de management (La rentabilisation des productions exige des hommes).
- Le renforcement du rôle de la recherche – développement.

b) Les objectifs à courts et moyens termes

Si les filles ne se maintiennent pas à l'école c'est à cause :

- Aspect culturel : (filles obligées à rester à la maison)
- Sexualité précoce
- Mariage précoce
- Harcèlement sexuel
- Problème économique.

c) Perspectives de solutions

L'importance de l'éducation de base nécessite la mise en œuvre de mesures spécifiques pour son développement. Il s'agit :

- D'accélérer la construction d'infrastructures scolaires
- Maintenir ou dépasser le plafond de dépense totale d'éducation
- D'intensifier les programmes d'alphabétisation
- Rendre obligatoire l'éducation de tous les enfants de 6 à 15 ans.

Par ailleurs il faut favoriser à moyens et court terme l'esprit d'entreprises. Pour ce faire il faut développer et transmettre des valeurs culturelles favorisant la confiance en soi.

Au niveau de la formation professionnelle, il s'agit de mettre en place un système destiné à favoriser l'apprentissage par alternance (aller à l'école matin et aller à l'entreprise le soir).

5- La politique d'éducation et de formation

Les axes politiques qui sous-tendent les efforts du gouvernement ivoirien en matière d'éducation et de formation sont variés.

On peut toujours retenir.

a) La démocratisation de l'école (accès de l'école à tous les enfants de classes d'âges en cause)

Cette démocratisation passe par une décentralisation partenariale autour de l'école et les institutions privées telles les FRAR, les projets bilatéraux ou multilatéraux en vue de multiplier les infrastructures scolaires.

Cette démocratisation doit aussi favoriser l'excellence.

a) *L'amélioration de la gestion*

Elle s'est traduite par la création des COGES (Comité de Gestion des Ecoles) composés de parents d'élèves, du chef d'établissement, des élèves et enseignants.

b) *Le développement des capacités*

Il s'agit de développer les capacités institutionnelles cela signifie qu'il faut faire une part belle à la création des structures administratives et de gestion et veiller à la bonne formation des animateurs de ces structures.

c) *Le développement de la scolarisation des filles*

Voir sujet 2002

d) *Lutte contre l'analphabétisme*

La Côte d'Ivoire est caractérisée par un taux assez élevé d'analphabètes (57,6%) ce taux est de (67,5%) pour les femmes. Des efforts ont été réalisés par l'Etat depuis l'indépendance. Mais il reste beaucoup à faire. L'une des politiques dans ce domaine tourne autour de l'alphabétisation fonctionnelle qui consiste à la nécessité de lier le savoir lire, écrire et calculer en conformité avec les activités et les préoccupations quotidiennes des bénéficiaires. Il faut aussi assurer la post-alphabétisation. Il s'agit d'assurer la formation continue des alphabétisés.

Le service qui s'occupe de cette formation est le service autonome de l'alphabétisation (SAA). Financé par le Fonds National d'Alphabétisation (FNAA).

6- Problèmes et perspectives

♦ LES PROBLEMES

a) *La maîtrise du flux scolaire*

Malgré de réels progrès réalisés en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance l'enseignement présente encore beaucoup d'insuffisances. L'une de ces insuffisances s'observe au niveau de la maîtrise du flux scolaire. L'examen de taux de réussite des différents niveaux est un témoignage éloquent. Le passage du primaire à la première année du premier cycle du secondaire est un véritable goulot d'étranglement.

Le taux de réussite tourne autour de 35%. Ce phénomène est dû en partie :

- A la pression démographique scolaire
- Aux insuffisances d'infrastructures.

Quelles solutions ?

Construire des infrastructures scolaires pour accueillir les élèves à chaque niveau d'articulation pour phagocyter le flux.

b) La mobilisation des ressources

Malgré les appuis bilatéraux et multilatéraux (BAD Banque Mondiale...) l'Etat demeure la principale source de financement (43% du budget général de fonctionnement).

La mobilisation des ressources se manifeste aussi par le manque ou l'insuffisance des ressources humaines consacrées à l'éducation.

SOLUTIONS

Compter sur ses propres ressources par une recherche de maîtrise des coûts. On peut par exemple diminuer le coût de construction des établissements en s'appuyant sur les matériaux locaux.

Mettre en place des mesures de bonne gouvernance et faire la répartition budgétaire en fonction des priorités.

Maintenir les enseignants dans la carrière par des mesures incitatives.

Privilégier la formation des formateurs.

c) La recherche d'une plus grande efficacité

Le système éducatif pêche par l'inefficacité à réguler les flux.

Le passage en classe supérieur et l'obtention des diplômes sont difficiles exemple : un élève peut mettre 6 à 7 ans pour obtenir le BEPC là où il faut en principe 4 ans.

Au plan externe le système pêche au niveau de sa capacité d'adaptation à son environnement en particulier l'environnement socio-économique.

On constate un chômage des diplômés à côté des pénuries de personnes qualifiées dans certains secteurs d'activités.

♦ LES PERSPECTIVES

- Revoir la finalité de notre système éducatif.

Si par exemple l'école ne peut plus garantir l'emploi il faut alors qu'elle donne à l'individu la capacité de s'auto employer.

- Réduire le contenu des programmes en utilisant la méthode active
- Rechercher une plus grande adaptabilité de l'école à travers l'alternance école entreprise, le partenariat, la coopération avec les entreprises